

# LA PATERNELLE 1884-1984





## Avant-propos

*Pourquoi une plaquette du centième anniversaire de La Paternelle ? Pour remercier, se remémorer, informer et préparer l'avenir. Le comité m'a chargé de relire les archives et de tenter de raconter l'histoire de La Paternelle. Ma première réaction, après toutes mes lectures et recherches, est un immense sentiment de reconnaissance pour les innombrables collaborateurs qui ont fait ce que La Paternelle est et a été depuis 1884 jusqu'à 1984.*

*La seconde, c'est un sentiment d'impuissance face à tout ce qu'il faudrait évoquer pour rendre ce récit intéressant et instructif à la fois, pas trop pédant et agréable à lire !*

*La Paternelle est une œuvre d'amour, alors je souhaite que vous trouviez dans cette plaquette la solidarité qui a rayonné pendant cent ans.*

Guy Mayor



*Guy Mayor*



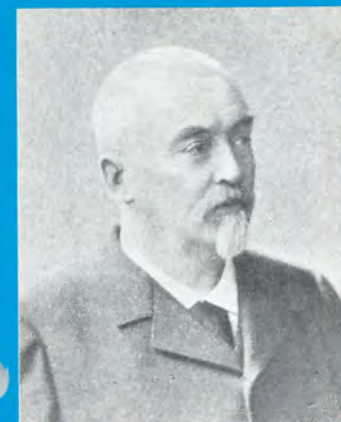
## Historique

### a) Création

Pour fonder une mutuelle, il faut des hommes dévoués, aux sentiments généreux. Au cours des années 1880, il s'en est trouvé parmi un groupe de citoyens habitant notre ville. Certes, il y avait déjà des créateurs d'œuvres philanthropiques, sociales et qui existent encore aujourd'hui.

L'une des premières et des plus importantes fut «La Solidarité, société en faveur de l'enfance malheureuse et pour l'étude des questions sociales».

En 1882, ses initiateurs, MM. Charles Chappuis et Charles Dufour, tous deux employés de la compagnie de chemin de fer Suisse occidentale-Simplon, purent s'assurer la collaboration, au sein de leur premier comité, du juge cantonal Gustave Correvon, président, des conseillers d'Etat Charles Boiceau et John Berney, du syndic Samuel Cuénoud et du directeur des postes Camille Delessert.



M. Cuénoud, premier président.

Page de gauche  
La gare de Lausanne comme la  
voyaient les membres fondateurs  
de La Paternelle.

Dans le courant de l'hiver 1883-1884, quelques membres de la Solidarité appartenant à l'ancienne compagnie du chemin de fer SOS présentèrent à leur comité une étude ayant pour objet de créer à Lausanne une société de secours mutuels pour les orphelins dans le genre de celle qui existait déjà à Genève depuis 1872.

Dans sa séance du 24 avril 1884, le comité de La Solidarité, sous la présidence de Gustave Correvon, a soumis l'étude de ce projet à une commission spéciale.

En faisaient partie:

MM. SAMUEL CUÉNOUD, syndic, président.

CHARLES BOICEAU, conseiller d'Etat.

LOUIS DEMONT, secrétaire du Service cantonal des secours publics, Lausanne.

CHARLES DUFOUR, receveur à la gare SOS, Lausanne.

FRANÇOIS DUFEY, sous-chef de gare, Renens.

MARC MICHET-CLÉMENT, employé à la gare, Lausanne.

ÉMILE PELET, instituteur, Lausanne.

HENRI WITTWER, chef de la comptabilité de la Compagnie SOS.

Le 23 novembre 1884, la commission faisait son rapport à l'assemblée générale de La Solidarité. Samuel Cuénoud, président et rapporteur, exposa tout d'abord le fonctionnement de la société genevoise et termina par un projet de statuts en 41 articles ayant pour but de fonder à Lausanne une œuvre semblable appelée:

### LA PATERNELLE

Société mutuelle d'assurance pour les orphelins





Voici la conclusion de M. Cuénoud à son rapport:

*«La société à créer n'assurera une pension qu'aux orphelins mineurs. Si donc un sociétaire a l'avantage de rester à la tête de sa famille jusqu'au moment où tous ses enfants auront atteint leur majorité et conquis ainsi leur indépendance légale, les versements qu'il aura faits à sa société ne profiteront pas à sa famille, mais à d'autres orphelins. C'est l'application du principe de mutualité que l'on retrouve dans les associations de secours mutuels.»*

Et il connaissait bien le sujet puisqu'il présidait depuis 1871 la Société vaudoise de secours mutuels. Puis il terminait par ces mots:

*«La mutualité doit être encouragée; elle produit d'excellents effets matériels; elle a aussi de précieuses conséquences morales, en obligeant les hommes à faire le sacrifice de leur égoïsme naturel. Tel homme, entré dans une société dans un but de gain, est parfois étonné lui-même de se sentir devenir meilleur en considérant ses associés comme formant une grande famille qui a ses intérêts généraux à côté ou au-dessus des intérêts personnels de chacun de ses membres.»*

L'assemblée unanime approuva le rapport de M. Cuénoud. C'est ainsi que, le mercredi 3 décembre 1884, est née «La Paternelle» lors de l'assemblée constitutive présidée par M. Samuel Cuénoud. Son comité était composé des membres cités précédemment, qui avaient fonctionné dans la commission d'étude. Elle commença son activité le 1<sup>er</sup> janvier 1885.

Moyennant une cotisation mensuelle simple de 50 centimes ou double de 1 franc par enfant et une finance d'entrée minimale de 5 francs, la famille touchera une pension mensuelle simple de 5 francs ou double de 10 francs si elle est frappée par le deuil.

Ces prestations aux orphelins seront versées en cas de décès prématuré du père après six mois d'existence de la société.



Première attestation de membre qui fut plus tard utilisée comme diplôme de membre honoraire.







## b) Evolution

Tous les comités qui se sont succédé à La Paternelle et les neuf présidents qui en ont dirigé les réflexions et les décisions ont toujours conservé l'esprit insufflé dès le départ par le président Samuel Cuénoud: La Paternelle est une grande famille; l'intérêt général y passe avant l'intérêt personnel; le bénévolat permet une administration saine; les services sont gratuits; la prudence est à la base de la gestion; les améliorations des prestations ne s'accordent que lorsque les réserves sont disponibles.

Nous devons une très grande reconnaissance à tous nos prédécesseurs d'avoir respecté ces principes.

Nous devons une très grande reconnaissance à tous nos prédécesseurs d'avoir respecté ces principes.

### Première liste des sociétaires.

Tous ces membres bénévoles et bons administrateurs ont permis une évolution très positive.  
Nous allons tenter de la décrire en commençant par

En 1885, une cotisation de 50 centimes assurait une rente de 5 francs par mois en cas de décès. Il était possible de souscrire deux parts, octroyant un maximum de 10 francs.

- de 20 à 30 ans une part coûtait 40 centimes
- de 30 à 35 ans une part coûtait 50 centimes
- de 35 à 40 ans une part coûtait 60 centimes
- de 40 à 45 ans une part coûtait 70 centimes

En 1926, les mêmes cotisations assuraient une rente de 7 francs chacune par mois.

En 1955, il n'y a plus que deux classes d'âge:

de 18 à 30 ans une part coûtait 40 centimes  
de 30 à 45 ans une part coûtait 50 centimes

En 1957, avec des cotisations identiques, les rentes passent à 15 francs par part.

En 1958, retour à quatre classes d'âge et l'on tient compte du prolongement de la vie:

- de 18 à 35 ans une part coûtait 50 centimes
- de 36 à 40 ans une part coûtait 60 centimes
- de 41 à 45 ans une part coûtait 75 centimes
- de 46 à 50 ans une part coûtait 1 franc

avec la possibilité de prendre deux à quatre parts octroyant 15 francs chacune et l'allocation unique est portée à 400 francs.



En 1968, le comité prend une décision importante: les rentes de La Paternelle seront versées non seulement en cas de décès, mais également en cas d'invalidité. C'est ainsi qu'elle sert aujourd'hui une rente bienvenue à plusieurs enfants dont le père est handicapé. Ces rentes sont calculées en fonction des décisions de l'assurance invalidité.

### Un cas tiré de nos dossiers

Un père reconnu invalide à 70% avait payé Fr. 1314.— de cotisations à La Paternelle pour ses deux enfants. Ceux-ci toucheront jusqu'à la majorité du dernier Fr. 64 260.—, plus Fr. 6000.— par an sous forme d'allocation supplémentaire.

En 1969, retour à trois classes d'âge et indexation des coûts:  
de 18 à 40 ans une part coûtait 1 fr. 50  
de 41 à 45 ans une part coûtait 2 francs  
de 46 à 50 ans une part coûtait 3 francs  
avec la possibilité de prendre six parts rapportant 50 francs chacune avec une allocation au décès de 500 francs.

En 1968, La Paternelle fait un grand pas: elle va désormais accueillir les mères. Jusqu'alors seuls les pères faisaient partie de la société, car on estimait que lorsqu'une maman disparaissait le père était toujours là pour gagner la vie de sa famille. On s'aperçoit alors que l'absence de sa femme met souvent le père dans une situation financière délicate. Imaginez combien la rente Paternelle est la bienvenue lorsqu'il faut payer la femme de ménage, la blanchisserie, la garderie, le répétiteur pour les devoirs, etc.!



C'est pourquoi de nombreux couples adhèrent aujourd'hui ensemble à La Paternelle. Quant aux mères qui sont seules pour élever leurs enfants — et elles sont nombreuses — elles apprécient vivement la sécurité qu'offre La Paternelle. Elles savent pouvoir compter non seulement sur son aide financière mais aussi sur le soutien efficace de la commission sociale.

### Les collectives

Depuis plus de dix ans La Paternelle propose aux entreprises des assurances collectives pour les enfants de leurs collaborateurs. Comme c'est souvent le patron qui paie les cotisations, il arrive que la famille ne découvre les bienfaits de La Paternelle qu'au moment du décès.

#### En voici un exemple récent:

Cotisations versées: Fr. 201.60.  
Les quatre enfants recevront jusqu'à leur majorité Fr. 63 400.— de rentes ordinaires. A cette somme s'ajouteront les allocations supplémentaires qui sont actuellement de Fr. 500.— par part et par enfant. Chaque enfant ayant deux parts, cette famille touchera  $8 \times \text{Fr. } 500.—$ , soit Fr. 4000.— supplémentaires par an.



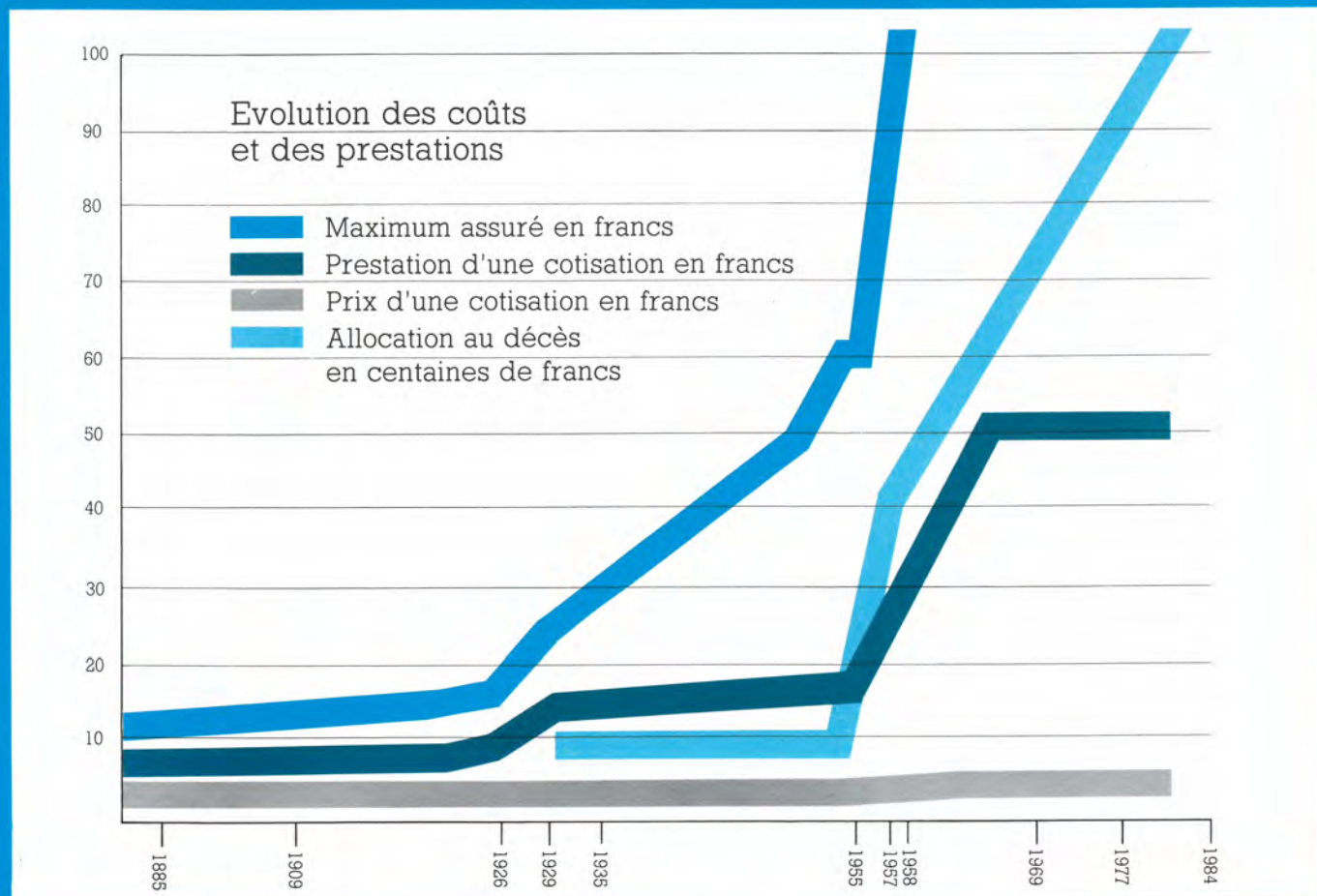


Tableau I

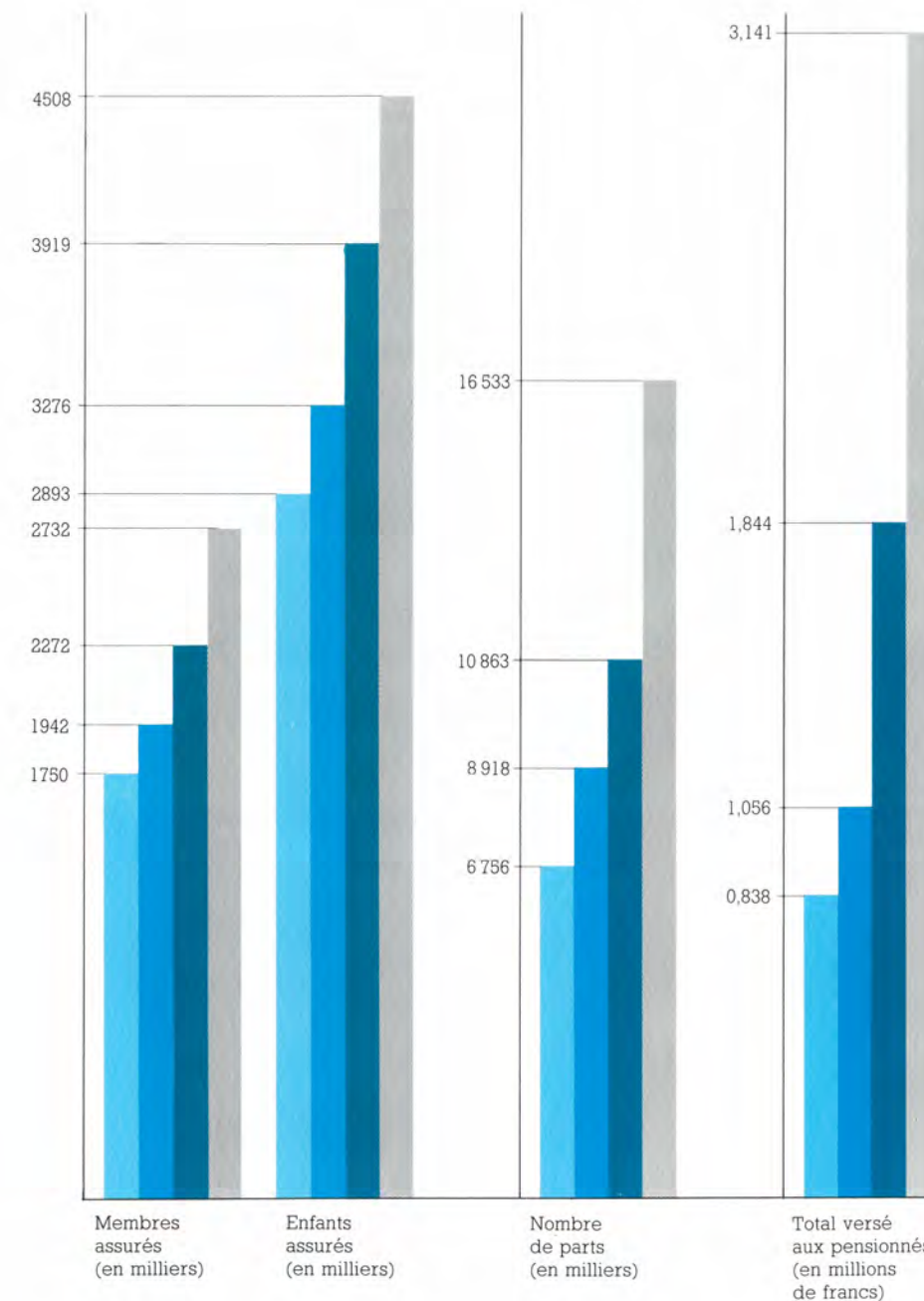
En 1977 pas de changement, sauf pour l'allocation unique au décès qui monte à 800 francs et passe dès 1984 à 1000 francs.

Les bons résultats des finances, l'augmentation continue des membres et une saine gestion ont permis jusqu'en 1984 de verser aux familles pensionnées plus de 3 millions de francs. Très tôt il est apparu que le bénéfice devait être réparti aux familles éprouvées de nos membres, mais cette aide supplémentaire et bénévole devait être calculée chaque année suivant le résultat de l'exercice. Signalons qu'elle était en 1982 de 150 francs pour les anciennes cotisations et de 500 francs pour les cotisations dès 1969. Voici, dans le tableau N° II, ces différentes évolutions.

Tableau II

Evolution des membres, des parts, des enfants assurés et des pensions versées

1959  
1965  
1975  
1984







Louis Favez.



Clément Duc.

Il est facile d'imaginer la somme de travail que l'augmentation des membres a pu donner aux caissiers et secrétaires du comité central. La tâche devenait vraiment trop lourde pour n'être assumée que par des bénévoles.

Face à ce développement, le comité a donc décidé, en 1950, de créer un poste de secrétaire permanent. Cette charge a été occupée par trois retraités et anciens membres fidèles d'une commission des fêtes de Noël de La Paternelle qui ont accepté un petit traitement correspondant à une activité à mi-temps pour un travail à plein temps.

Le premier titulaire fut Louis Favez, de 1950 au 1<sup>er</sup> avril 1964, date à laquelle Clément Duc a repris le flambeau. Il a remis sa fonction le 1<sup>er</sup> janvier 1977 à Roger Auderset qui, dès 1983, a changé de titre pour devenir «secrétaire général». Ces trois messieurs ont été, par leur dévouement, leur compétence et leur enthousiasme, les soutiens des comités et surtout des présidents.

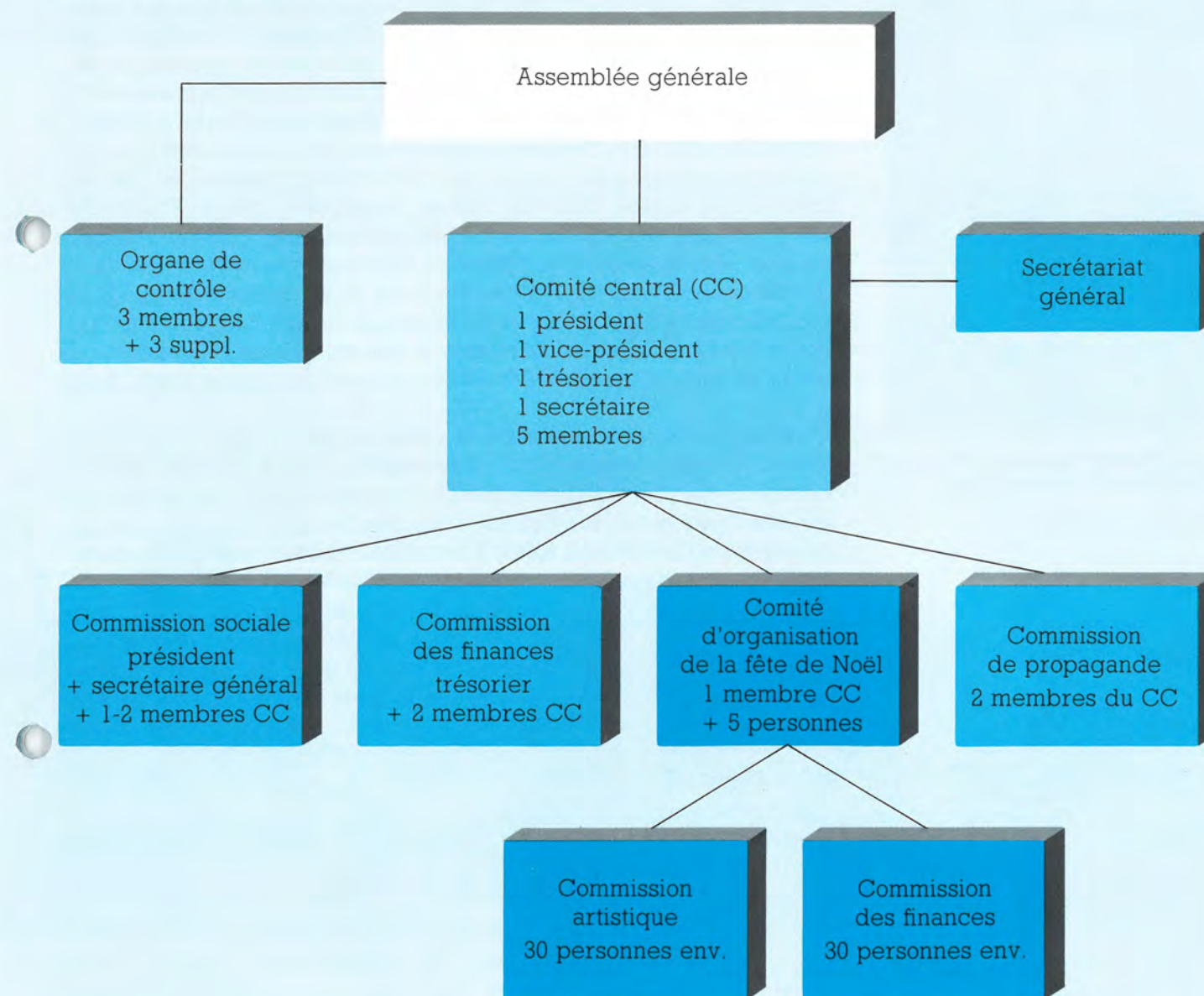
Tentons d'énumérer les travaux essentiels du secrétaire général en charge: vérification, expédition puis enregistrement de 8500 bulletins de versement (cotisations) par an. Tenue à jour régulière du fichier des 4800 membres. Paiement mensuel des rentes aux pensionné(e)s (moyenne 50). Tenue à jour régulière de la situation du compte de chèques postaux pour le trésorier. Liste des enfants qui fêtent leurs 20 ans pour l'envoi d'un cadeau. Correspondance diverse. Présence aux séances du comité.

Que ferions-nous sans lui?



Roger Auderset.

## Organigramme de la société mutuelle d'assurance pour les orphelins: LA PATERNELLE







Le grand frère fait la lecture à sa petite sœur puisque papa n'est plus là.

## Visites des veuves

Les membres du comité central se répartissent les tâches par commission : finances, propagande et commission sociale. D'autre part, un membre du comité assure la présidence du comité d'organisation de la fête de Noël pour garder un contact permanent avec la commission artistique, la commission financière et les dames de la couture. Actuellement le président s'occupe lui-même des questions sociales et se fait accompagner dans ses visites par le secrétaire général ou par un membré du comité. Dans nos statuts, il est prévu que La Paternelle visite, entoure et conseille les familles pensionnées. Lors d'un décès, nous apportons aussitôt que possible la prime unique et la première mensualité, car tous les livrets d'épargne et les comptes de chèques postaux ou bancaires de la famille en deuil sont alors bloqués. Or, il est important qu'elle puisse faire face à ses obligations financières ou même se nourrir jusqu'à ce que les instances judiciaires aient réglé son cas.

Puis nous entretenons une série de contacts plus ou moins rapprochés suivant les circonstances et les nécessités. Il faut écouter, aider à chercher une place d'apprentissage, gronder la fille ou le garçon qui ne rentre pas le soir aux heures accordées par la maman, envoyer un collègue du comité pour aider à remplir la feuille d'impôts, remonter le moral et participer aux peines et aux joies, faire la connaissance de la fiancée du grand fils et enfin porter la dernière pension lorsque le cadet arrive à sa majorité. Tous ces contacts sont enrichissants.

Il nous est arrivé en sortant d'une maison de nous demander lesquels des visiteurs ou des visités avaient le plus reçu. Nos veuves, nos handicapés sont courageux. Ils ont tous la volonté d'élever leurs enfants dans les meilleures conditions, de leur assurer un bon avenir et un foyer accueillant.

## Visite

Annoncés quelques jours d'avance, les deux délégués de La Paternelle arrivent dans une famille et trouvent une table garnie. Ils s'excusent de venir au moment où des visites sont probablement atten-

dues et proposent de revenir plus tard. *« Oh ! non, cette table est mise pour vous : nous voulons vous présenter les fiancées des deux grands, fêter la réussite des examens au gymnase du troisième et la sortie du collège du petit. C'est notre façon de dire merci à une assurance qui nous a toujours apporté du réconfort, de la chaleur humaine et de l'affection fraternelle. »* Les plus émus étaient bien les deux délégués de La Paternelle !

## La Paternelle : une grande famille

Dernière visite dans une famille en apportant l'ultime pension. La maman est seule : son grand fils, à l'école de recrues, s'est fait excuser mais il a laissé une enveloppe pour « les messieurs de La Paternelle » avec ces mots : *« Ci-joint ma première paie d'employé pour vous remercier de ce que vous avez fait pour nous et pour aider d'autres orphelins. »*

La Paternelle avait permis à ce jeune homme de trouver sa voie en lui proposant, au sortir de l'école, deux stages, l'un chez un électricien, l'autre dans une banque. Il avait choisi la banque. Sa mère et lui avaient également profité d'un séjour aux Diablerets, les premières vraies vacances de cette maman.





## En cent ans 90 fêtes de Noël de La Paternelle

### Pourquoi ces fêtes?

L'idée qui donna naissance à la première fête au Casino-Théâtre, le 3 janvier 1886, était «de permettre aux membres de se mieux connaître, de resserrer les liens pour former une famille destinée à tous les enfants assurés». De plus, il était indispensable d'attirer l'attention sur notre société afin de lui procurer de nouveaux adhérents. Depuis lors, le principe n'a pas changé. Le comité central charge une commission spéciale d'organiser, année après année, la fête de Noël.

Que d'enfants ont fait leurs premiers pas d'artiste sur la scène du théâtre de Georgette!



### Financement

Pour ne pas puiser dans les deniers de l'assurance dont les fonds ont une destination déterminée, il a fallu trouver des solutions pour couvrir les frais de la fête. Des listes de souscription ont été remises aux membres de la commission pour recueillir des dons en argent et en nature. Un concert a été organisé en 1888 au temple de Saint-François et une soirée-concert en 1889 au Tunnel. C'est aussi en 1889 que fut créé le Fonds de l'Arbre de Noël. Citons encore une fête de printemps en 1890 à Sauvabelin, une fête champêtre en juillet 1895 au parc de Montriond, deux autres en mai 1899 à Montpreveyres et en 1903 à La Rosiaz. Pour cette dernière, l'assurance avait coûté 102 francs et le bénéfice pour l'arbre avait été de 10 fr. 90!

Pendant longtemps nous n'avons pas d'indication sur le financement des fêtes de Noël, puis apparaît la location des costumes, la création du vestiaire et enfin le loto de La Paternelle.

Les places commencent à 7 1/4 heures. **TEMPLE DE ST-FRANÇOIS** Les sous-scrispteurs à 5 heures précises.

Lundi 17 décembre 1888, à 8 h. du soir.

**CONCERT**  
DE  
**LA PATERNELLE**  
DONNÉ PAR  
LES ÉLÈVES DES DEUX PREMIÈRES CLASSES PRIMAIRES DE LA VILLE  
AVEC LE CONSENTEMENT DES SOCIÉTÉS :  
Le Chœur mixte lausannois ; l'Union chorale ; l'Orphéon ; la Chorale des  
ET DE  
MM. Blanchet, Jehl, Gerber, Muller et Pilet-Baller.

**PROGRAMME**

**PREMIÈRE PARTIE**

|                          |                        |                 |
|--------------------------|------------------------|-----------------|
| 1. M. Blanchet.          | Ouverture d'orgue.     | BLANCHET.       |
| 2. Chœur mixte.          | Hymne au Rédempteur.   | F. SCHUBERT.    |
| 3. Elèves.               | Mon cœur, ouvre-toi.   | SEIDEL.         |
| 4. " "                   | A mon pays.            | W. BAUMGARTNER. |
| 5. " "                   | Fleurs et chansons.    | F. ART.         |
| 6. Chorale des tanneurs. | Les clochettes bleues. | H. PLUMHOFF.    |

**SECONDE PARTIE**

|                                       |                                                  |             |
|---------------------------------------|--------------------------------------------------|-------------|
| 1. MM. Jehl, Pilet, Gerber et Muller. | Quatuor pour piano, violon, alto et violoncelle. | MOZART.     |
| 2. Elèves.                            | Le printemps des enfants.                        | A. SAINTIS. |
| 3. Union chorale.                     | Brises du printemps.                             | MULLER.     |
| 4. Elèves.                            | Sans patrie.                                     | TSCHIRCH.   |
| 5. " "                                | En mer.                                          | J. HEIM.    |
| 6. Orphéon.                           | Les Guides du Mont-Blanc.                        | L. RITZ.    |

Prix des places : 1 franc. — Réservées : 2 francs.





## Fréquence et organisation

En cent ans, il y a eu 90 fêtes de Noël qui, toutes, ont été organisées par la commission artistique.

Pourquoi en manque-t-il dix ?

En 1890 les autorités cantonales ont interdit les rassemblements d'enfants « vu les dangers d'infection, de scarlatine, rougeole et coqueluche ».

En 1900 les membres de La Paternelle interrogés par circulaire ont renoncé à la fête.

Aucune raison n'est invoquée pour la suppression de celles de 1904 et 1910. Étaient-ce les trop gros efforts demandés en 1909 pour le 25<sup>e</sup> anniversaire ?

Pendant les années de guerre 14-18, soit durant cinq ans, il n'y a pas eu de fête « eu égard aux papas mobilisés et à la situation financière ».

Pour 1925 nous n'avons aucune explication.

Les commissions dites « artistique », « financière », « police », etc. ont toujours été formées par un grand nombre de collaborateurs (60 per-

sonnes et plus), tous bénévoles.

En relisant les archives, le nombre impressionnant de toutes ces bonnes volontés nous paraît être la meilleure explication de la solidité de notre mutuelle. Il y a eu pendant cent ans une magnifique équipe de gens convaincus de l'utilité de l'assurance, de la nécessité d'en parler, de la faire connaître afin d'aider son prochain.



Charly Weber  
en répétition en 1945.



Trois chefs d'orchestre et compositeur qui ont marqué les spectacles de La Paternelle.

De gauche à droite : Milon Mingard, Paul Aebischer et Gustave Waldner.

Nous avons été frappés en particulier par les noms de certains collaborateurs qui reviennent d'année en année ; permettez-nous d'en citer quelques-uns et que ceux que nous oublions nous pardonnent. Les premières fêtes furent possibles grâce aux sociétés locales : La Musique de la Ville ou Fanfare lausannoise, l'Union instrumentale, l'Harmonie de la Ville, la Société littéraire, la Choralia, les deux sociétés de gymnastique, Bourgeoise et Amis Gym. Puis vinrent les collaborations des professeurs, instituteurs et maîtres de gymnastique. Voici dans un ordre presque chronologique des noms souvent mentionnés : MM. Hartmann, Cottier, Waldner, Regamey, Weber pendant vingt-cinq ans, Mingard, fondateur de l'orchestre de La Paternelle en 1926 et qu'il dirigea jusqu'en 1947, Aebischer, son successeur jusqu'en 1964, Mme Regamey, les dames de la couture depuis 1932, J. Béranger, Mme Perrin, MM. Léderey, Belperroud, Mmes Simonetti, Thévoz, MM. Musy, Apothéloz, Meylan, Mmes Browning, Tharin, Amort, Ramel, Rochat, MM. Amort, Dutoit, Gerber, Mme Thomassin et des centaines d'autres anonymes de toutes les commissions.



## Les spectacles

La première fête de Noël, le 3 janvier 1886, au Casino-Théâtre, avait au programme de la musique par l'Union instrumentale, un discours, des chœurs et un arbre de Noël avec distribution de cadeaux. Le 26 décembre 1886 déjà, on ajoutait la lanterne magique, en 1887 la prestidigitation et en 1888 la première pièce intitulée «Le cadeau de Noël». En 1889 voici le Théâtre Guignol. En 1891, deuxième pièce jouée par les enfants de La Paternelle: «Tribulation du pâtissier.» Vu le succès obtenu, le comité décide de prévoir deux séances.

Entre 1905 et 1908, nous retrouvons, toujours au Casino-Théâtre, qui avait été appelé Tonhalle en 1886 (était-ce encore l'influence bernoise?), le même programme qu'au début, soit musique, discours, théâtre et ballets. Pour le 25<sup>e</sup> anniversaire de la société en 1909, on présenta un spectacle en vers en trois parties: «La Paternelle», «Le Petit Poucet» et, après un quart de siècle, une revuette paternelloise! de J. Cordey.



Le rôle de Bécassine en 1930.

Le Casino-Théâtre tel qu'il était à la première représentation.



Trois auteurs: MM. Blanc, Molles et Belperroud.

Dès 1911, il faut organiser 4 séances et cela jusqu'en 1913 avec des pièces inédites et écrites pour La Paternelle.

Après les années de guerre 14-18, les spectacles reprennent au Lumen qui offre plus de places. Selon la tradition, ils commencent par une prestation musicale d'une des sociétés lausannoises, se poursuivent par le discours, puis le théâtre et enfin l'arbre de Noël.

C'est le début d'une série féconde de pièces écrites pour La Paternelle par des membres et des amis. On y retrouve jusqu'à cette année les noms de César Amstein (6 fois), Ed. Morax (9 fois), Emile Mingard (10 fois), Colette d'Hollosy (3 fois), Marcel-Maurice Blanc (7 fois), G. Molles (6 fois), Marcelle Meister (3 fois), A. Belperroud (2 fois), Roger Blanc (2 fois), M. Apothéloz (2 fois), Ella Bavaud (2 fois), Jean Maisle, Madeleine Miéville (7 fois), A. de Buren (2 fois).

Mais revenons aux années vingt pour signaler que le nombre des représentations a passé de 3 à 4 en 1921. Depuis 1932, les fêtes de Noël sont organisées au Théâtre municipal. Leur nombre varie de 3 à 5 suivant le succès obtenu.



La plus ancienne photo des archives: «Le Chat botté» en 1912.





A gauche  
Projet de costume créé par Marcel- Maurice Blanc.

Ci-dessus  
Le résultat final.

Page de gauche  
Grand final de la fête de Noël 1951.



Pendant les années de guerre 1939-45, il n'y eut qu'une soirée au cinéma Capitole avec un film gracieusement offert par la direction de cette salle puis des saynètes, un prestidigitateur et l'arbre de Noël. En 1944, retour au Théâtre municipal pour le 60<sup>e</sup> anniversaire et la 50<sup>e</sup> fête de Noël avec 4 soirées et le programme immuable: musique, discours, théâtre et arbre. En 1948 il faut porter le nombre de séances à 5, en 1951 à 6, en 1957 à 7 et en 1958 à 8.

Merci à tous les collaborateurs des commissions, aux parents des enfants acteurs qui devaient consacrer tous les samedis après-midi depuis la rentrée de septembre aux répétitions et aux 8 spectacles. Ah! ces retours à la maison à 11 heures du soir, dans un tramway bondé, avec des gosses fatigués, grimés et pleurnichant parce que c'était déjà fini!

Pour soulager tout ce petit monde, la décision de monter à Beaulieu est prise en 1960.

Le grimage.



La distribution du thé.



Le « cornet-cadeau » en 1926.

Après la fête du 75<sup>e</sup> anniversaire, nous quittons donc Georgette mais, même à Beaulieu, il faut 4 représentations pour recevoir tous nos membres et amis. Nous reprenons la tradition orchestre, discours, théâtre et arbre. Souhaitant innover, un gars plein de bonne volonté voulut supprimer l'arrivée du Bon Enfant. Quel tollé! «Ce n'est plus le Noël de la Paté, on a toujours vu le Bon Enfant, nos enfants veulent le voir!» Aussi a-t-on plutôt éliminé le discours du président! Pour le consoler, on lui a permis d'écrire une page dans le livret-programme, et on a conservé le Bon Enfant. Il y avait longtemps — évolution des temps — que le pasteur et le curé avaient disparu des fêtes de Noël de La Paternelle.

En poursuivant nos recherches, nous avons découvert que ce sont les présidents de la commission artistique et de celle des finances qui ont consacré le plus grand nombre d'années à notre mutuelle avec des records de dix et douze ans!



« Allô, je suis toujours là! »



## Et maintenant

Afin que chacun réalise la somme de bonnes volontés qu'exige un spectacle Paternelle, voici un bref aperçu des préparatifs de la fête de Noël 1983. La pièce est choisie en 1982 déjà par la commission artistique qui, avec la commission des finances, établit un budget et met sur pied un loto pour financer les dépenses. Le comité d'organisation, qui est responsable de la fête de Noël vis-à-vis du comité central, veille à ce que tout soit prêt. La commission artistique choisit ensuite un metteur en scène et une chorégraphe qui, d'entente avec la fée des costumes, Irène Amort, dès le mois de février, pensent, cousent, imaginent le spectacle avec le décorateur et le responsable des accessoires. La commission artistique recrute en juin les enfants des membres désirant prendre part à la représentation comme acteurs. Avant les vacances d'été, chaque participant choisi reçoit son texte pour l'apprendre pendant les vacances. La couturière en chef confectionne ses modèles sur des poupées pour les présenter à ses collègues de la commission artistique. Dès la reprise des classes, le samedi matin, tous les acteurs et danseurs guidés par leur chef de groupe passent la matinée soit à répéter le texte avec le metteur en scène et ses collaborateurs, soit à exercer leur ballet avec la chorégraphe, soit encore à travailler les chœurs avec la directrice. Chacun essaie son costume chez la couturière et ses aides. Tous les enfants possèdent une fiche avec leur nom, leur numéro de téléphone et leurs mesures. Les costumes neufs sont coupés par Mme Amort qui, après essayage, en remet un certain nombre aux dames de la couture pour les finitions. Quant aux costumes choisis dans la collection des 2000 que possède la commission artistique de La Paternelle, chacun est ajusté à son nouvel artiste en herbe. Imaginez un peu la somme de travail que fait notre costumière!

Avant les grands jours, deux dimanches sont consacrés aux répétitions générales sur scène: 200 enfants et 90 adultes qui vouent leur talent et leur temps à faire mieux connaître La Paternelle.

Pardonnez-nous si nous nous sommes quelque peu attardés sur les fêtes de Noël, mais nous pensons que les centaines de personnes qui y ont collaboré prendront plaisir à relire ces souvenirs.



Comment concevoir un spectacle sans la costumière et l'accessoiriste: M. et Mme Amort?

## Remerciements

Il y a cent ans que les dirigeants de La Paternelle tentent d'exprimer leur reconnaissance à tant de collaborateurs précieux et fidèles, ainsi qu'aux jeunes acteurs qui servent avec enthousiasme Terpsichore ou Thalie. En 1931, un premier diplôme est décerné aux acteurs ayant joué cinq ou dix ans. Puis sont élus des membres d'honneur comme Charly Weber et Ed. Lafond, par exemple. Plus tard apparaît le théâtre des enfants; une médaille est créée pour les acteurs et danseurs qui ont participé 5 et 10 ans. Enfin un souper est offert à une délégation de 5 membres de chaque commission. Mais tous les adhérents de La Paternelle, qu'ils aient collaboré ou simplement payé des cotisations, méritent notre gratitude. C'est avec leur soutien, leurs efforts, leur bonne volonté que notre mutuelle a pu aider, entourer et consoler des orphelins et leur maman et, depuis 1968, aider des invalides reconnus par l'AI.

Alors merci à tous et continuons.

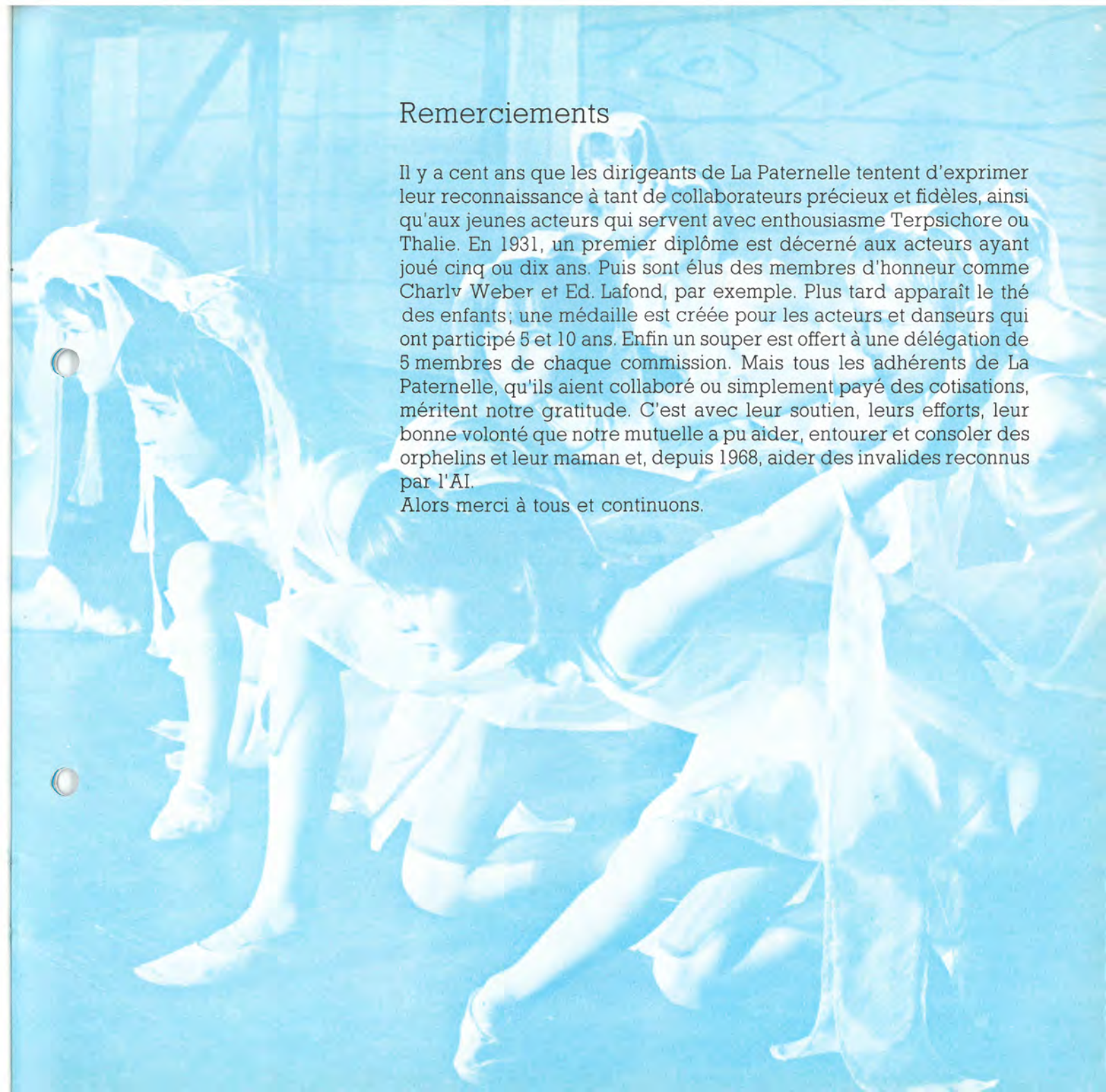






Image d'hier.

## La Paternelle d'aujourd'hui: même esprit mais image moderne

1884, le romantisme influence encore les mœurs et les sentiments. La Paternelle apparaît sous les traits d'une mère attristée protégeant deux petits orphelins.

Ce symbole qui, aujourd'hui, semble quelque peu désuet, correspondait cependant parfaitement à l'époque. Mais, depuis, La Paternelle a grandi, s'est adaptée à l'évolution. Devenue plus forte grâce à l'augmentation de ses membres, ses prestations se sont accrues.

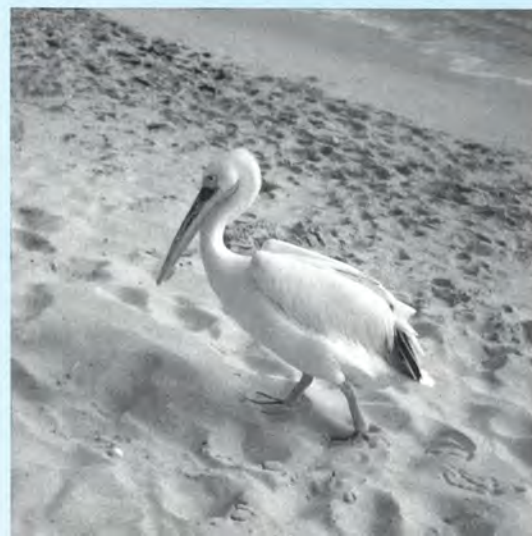
Aussi les responsables, sans renier l'esprit du passé, ont-ils décidé de donner une image plus moderne à notre mutuelle.

On songea tout d'abord à la représenter par un kangourou abritant son petit dans sa poche. Certes, par ses bonds prodigieux, ce sympathique marsupial eût été un excellent signe de dynamisme. Cependant, s'il est bien de bondir, n'est-il pas préférable de voler haut et loin?

Aussi le choix se porta sur un pélican: oiseau merveilleux, voilier incomparable qui, mieux encore que le kangourou, protège ses petits. La légende affirme qu'il n'hésite pas à les nourrir de sa propre chair!

Longue vie donc au pélican, nouveau symbole d'amour, de générosité et de courage.

Symbole d'aujourd'hui.



## En route pour le 125<sup>e</sup>?

Après ce long regard vers le passé, envisageons l'avenir. Beaucoup de choses ont changé depuis cent ans et l'évolution sociale a été considérable. Si les fondateurs de La Paternelle ont été des pionniers à une époque où l'assurance était pour ainsi dire inexistante, la plupart des habitants du canton de Vaud possèdent aujourd'hui une assurance maladie, une assurance vie, une assurance incendie, une assurance vieillesse et survivants. La Paternelle a-t-elle encore sa raison d'être?

Nous répondons oui avec une absolue certitude. Il suffit de rencontrer l'une de «nos» veuves pour se rendre compte que c'est justement la rente Paternelle qui leur permet d'élever dignement leurs enfants.

La Paternelle est particulièrement utile pour les travailleurs indépendants qui versent un minimum de cotisation à l'AVS et ne peuvent souscrire une assurance vie dont les primes sont très onéreuses. La sécurité de leurs enfants est ainsi assurée à peu de frais car n'importe quel budget familial peut supporter les quelques francs que coûte La Paternelle.

L'instauration du 2<sup>e</sup> pilier ne diminue en rien l'utilité de notre mutuelle. La loi prévoit en effet une couverture orphelin qui ne représente que le 20% de la rente invalide 100% que l'assuré aurait touchée.

Nous pouvons donc partir avec confiance et dynamisme vers le 125<sup>e</sup>, souhaitant que de jeunes parents toujours plus nombreux offrent à leurs enfants une sécurité exceptionnelle à des conditions incomparables.





## Anciens présidents de La Paternelle



Samuel CUÉNOUD  
Syndic de Lausanne  
1884-1904 21 ans



Charles BOICEAU  
Conseiller d'Etat  
1905-1907 2 ans



Jean REYBAZ  
Architecte  
1908-1918 11 ans



Henri BERSIER  
Directeur BCV  
1919-1928 10 ans



Jules BLANC  
Chef de bureau  
aux entrepôts CFF  
1928 1 an



Charles GILLIÉRON  
Gérant  
de la Fédération  
des entrepreneurs  
1929-1934 5 ans



Gustave CHAPUIS  
Adjoint  
direction des postes  
1935-1954 20 ans



Robert DUC  
Directeur SVRSM  
1955-1962 8 ans



Louis SCHAEER  
Sous-directeur  
Crédit Foncier  
1963-1973 10 ans

## Comité d'honneur du 100<sup>e</sup> anniversaire

M. Jean-Pascal DELAMURAZ, conseiller fédéral  
M. Georges-André CHEVALLAZ, ancien président de la Confédération  
M. Raymond JUNOD, président du Conseil d'Etat  
M. Paul-René MARTIN, syndic de Lausanne  
M. Louis SCHAEER, président d'honneur de La Paternelle  
M. Marc-Henri MORATTEL, président de la Solidarité  
M. Roger BLANC, directeur du Crédit Foncier  
M. Francis PAHUD, président de la BCV  
M. Philippe BERTHOLET, directeur des Retraites Populaires  
M. Jean-Louis DUC, professeur à l'Université  
M. Clément DUC, ancien secrétaire permanent

## Comité en charge et organisateur du 100<sup>e</sup> anniversaire

M. Guy MAYOR, président  
M. Alain UBERTI, bilan technique et vice-président  
M. Michel DUC, trésorier  
M. Sylviane PERRIN, secrétaire  
M. Paule MARTIN, propagande  
M. Michel REGAMEY, propagande  
M. Aldo ZAMPIERO, propagande  
M. Arnold VOGEL, finances  
M. Jean-François JOURNOT, CO  
M. Roger AUDERSET, secrétaire général



Rédaction: M. Guy Mayor.  
Conception et réalisation: Agence de communication  
Florian Martin, Lausanne.  
Photolithographies: G. Gander, Echandens.  
Impression: Presses Centrales Lausanne SA.  
Les photos anciennes des pages 2, 6, 16 et 20 ont été  
obligeamment prêtées par le Musée historique de  
l'Ancien-Evêché, collections de l'Association du  
Vieux-Lausanne.

